

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRE INSCRIPTION

Ecole Primaire St Exupéry La Couture

ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024

Elève :

Nom : Bazouki Prénom : deïna Sexe : F

Né(e) le : 03/09/2019 Lieu de naissance : d'ifle dép. : 59

Nationalité : Française

Adresse de l'enfant : 75 Saulx Rue
62 136 Richebourg

Inscription en classe de : TPS

RESPONSABLES LÉGAUX

Responsable légal : Père Mère Tuteur

Nom : Bouatrous Prénom : Justine

Adresse : 75 Saulx Rue 62 136 Richebourg

Téléphone domicile : 06 63 53 70 03 Portable : _____

Téléphone travail : _____

Email : justine.bouatrous@hotmail.fr

Profession : Employée de restauration

Situation familiale ☐ marié(e) ☐ vie maritale ☒ pacsé(e) ☐ séparé(e)/divorcé(e)

Autorité parentale : ☒ Oui ☐ Non

Responsable légal : Père Mère Tuteur

Nom : Bazouki Prénom : Adwane

Adresse : 75 Saulx Rue 62 136 Richebourg

Téléphone domicile : _____ Portable : 06 25 59 10 04

Téléphone travail : _____

Email : bazouki@slr.fr

Profession : Employé de maintenance

Situation familiale ☐ marié(e) ☐ vie maritale ☒ pacsé(e) ☐ séparé(e)/divorcé(e)

Autorité parentale : ☒ Oui ☐ Non

En cas de séparation ou de divorce, nous vous remercions de bien vouloir nous fournir la convention ou le jugement.

Veuillez fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que le livret de famille

Après inscription en mairie, contact peut être pris avec l'école 03.21.26.18.13

Je soussigné(e), M. ou Mme Bouatrous agissant en tant que père ☐ mère ☒ tuteur ☐

- Certifie l'exactitude des renseignements complétés par mes soins dans ce dossier et m'engage à signaler toute modification au service scolaire de la mairie.
- Certifie en outre être titulaire de l'autorité parentale nécessaire à l'établissement de la présente demande de préinscription scolaire, et effectuer cette démarche en accord avec le parent non signataire (art. L 372-2 du code civil)

Date : 5 mai 2023

Signature du responsable légal :

Tampon de la mairie

Bouatrous

Mairie de La Couture
2 Place de l'Eglise
62136 La Couture

Tél : 03 21 26 79 23
mairie@lacouture62.fr



AUTORISATION PARENTALE POUR L'USAGE DE CONTENUS CONCERNANT VOTRE ENFANT DANS LE CADRE DE L'ENT UTILISÉ À L'ÉCOLE

École : Saint Exupéry La Couture

Année scolaire 2022 / 2023

L'Espace Numérique de Travail (ENT) est un outil pédagogique disponible en ligne et protégé par un mot de passe individuel, uniquement transmis aux élèves et à leurs parents. Cet ENT a fait l'objet d'une déclaration officielle à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Les supports utilisés sont destinés à l'usage exclusif de l'ENT de l'école, sans contrepartie ou cession à des tiers, ni par l'établissement, ni par le prestataire. Les usagers du site sont tenus de respecter les bonnes pratiques définies par la charte de l'école distribuée en début d'année, ainsi que les CGU du service. Les données des utilisateurs sont stockées dans le respect de la loi française. Leur durée de vie est limitée à la seule année scolaire en cours, à l'issue de laquelle les pages seront réinitialisées et les données supprimées, sauf exceptions pédagogiques liées aux cahiers numériques qui seront utilisés d'année en année (exemples : cahier d'Anglais, cahiers de Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle...).

NATURE DES CONTENUS CONCERNANT VOTRE ENFANT

☒ des enregistrements vidéos, ☒ des enregistrements sonores, ☒ des photographies, ☒ des productions

CONTEXTE PEDAGOGIQUE

- ✓ INTITULE : Alimentation régulière de l'ENT de l'école
- ✓ DESSCRIPTIF : L'ENT a pour objectif de mettre à la disposition des élèves et de leurs parents, les différents travaux des élèves, photos et vidéo de moment de vie de l'école
- ✓ DATE : L'année scolaire en cours (cf. entête du document)
- ✓ LIEUX : Tous les lieux d'enseignement (école, stade, sorties...)

CONDITIONS DE DIFFUSION

- ✓ PUBLIC : ☐ tous ☒ élèves et enseignants de l'école ☒ parents d'élèves de l'école
- ✓ SUPPORT : Espace numérique de travail (ENT) de l'école – <https://cnilbdi.fr/>
- ✓ PERIODE : L'année scolaire en cours (à l'exception de certains cahiers numériques prévus pour être utilisés par les élèves, d'année en année)

Famille et école s'engagent conjointement à faire respecter la loi et les règles de bonne conduite sur internet auprès de l'enfant, afin de promouvoir un usage responsable et citoyen des réseaux. Il convient de rappeler que l'exportation des données (images, textes, productions) en-dehors de l'ENT (réseaux sociaux, presse...) est contraire aux règles fixées par la charte, et engage la responsabilité individuelle de l'utilisateur en cas de litige. En cas de manquement aux règles, l'accès à l'ENT et à ses ressources peut être révoqué.

Cadre réservé aux parents

Nous, soussignés Bouatrous Justine et Razouki Advane père, mère,

tuteurs légaux ⁽¹⁾ de l'élève (NOM, Prénom, classe) : Razouki A. deina TPS déclarons autoriser

l'école à utiliser les productions et/ou représentations de notre enfant dans les conditions décrites.

Date : 05 / 05 / 2023

Signatures :

Bouatrous

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Nous vous remercions de bien vouloir compléter cette fiche attentivement. Elle contient des informations primordiales pour la santé et la sécurité de votre enfant.

INFORMATIONS SUR L'ENFANT

Nom : RAZOUKI

Date de naissance : 03 / 09 / 2021

Prénom : Leïna

Fille ☒ Garçon ☐

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

M^r RAZOUKI Admane et M^{me} Bouatreus Justine
75 Saulpt Rue, 62136 Richebourg

N° et adresse du centre de sécurité social :

CPAM Artois 11 Boulevard du Président Allende 62000 ARRAS

N° et adresse de l'assurance scolaire :

Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

Dr Moyeux Perrine 3 rue des Charbonniers 03 21 26 24 06

INFORMATIONS MEDICALES

Veillez nous indiquer si votre enfant rencontre des problèmes médicaux. Attention, en cas de maladies chroniques (asthme, diabète,...), des allergies ou des intolérances alimentaires merci d'entrer en contact avec la directrice afin de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé.

Mettre une croix dans les cases	OUI	NON	Si oui, précisez
L'enfant suit-il un traitement médical ?		X	
L'enfant fait-il des allergies ? (médicaments, aliments, autres...)		X	
L'enfant présente-t-il une maladie chronique ? (asthme, convulsions, diabète, autre...)		X	
L'enfant porte-t-il des lunettes ?		X	
Autres informations que vous jugerez utiles :			

☒ Nous nous engageons à signaler par écrit tout changement dans les renseignements fournis ci-dessus.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2023-2024 Niveau : TPS Classe :

ÉLÈVE	
Nom de famille : Razouki	Sexe : F ☒ M ☐
Nom d'usage :	
Prénom(s) : deina /	
Né(e) le : 03 / 09 / 2019 Lieu de naissance (commune et département) : Lille / 59	

REPRÉSENTANTS LÉGAUX	
Mère ☒ Père ☐ Tuteur ☐	
Nom de famille : Bouatrous	Prénom : Justine
Nom d'usage :	
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : 68 (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)	
Adresse : 75 Sault Rue	
Code postal : 62 136	Commune : Richebourg
L'élève habite à cette adresse : Oui ☒ Non ☐	
Tél. mobile : 06 63 53 70 03	Tél. domicile :
Tél. travail :	
Courriel : justine.bouatrous@hotmail.fr	
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui ☒ Non ☐	
Mère ☐ Père ☒ Tuteur ☐	
Nom de famille : Razouki	Prénom : Adwano
Nom d'usage :	
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : 47 (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)	
Adresse : 75 Sault Rue	
Code postal : 62 136	Commune : Richebourg
L'élève habite à cette adresse : Oui ☒ Non ☐	
Tél. mobile : 06 25 59 10 04	Tél. domicile :
Tél. travail :	
Courriel : Razouki@sfr.fr	
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui ☒ Non ☐	
Tiers délégataire (personne physique ou morale) Lien avec l'élève (*) :	
Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales.	
Nom de famille :	Prénom :
Nom d'usage :	Organisme :
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) :	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐	
Tél. mobile :	Tél. domicile :
Tél. travail :	
Courriel :	
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui ☐ Non ☐	

(*) Ascendant/Frère/Autre membre de la famille/Educateur/Assisiant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

Nous acceptons que notre enfant soit photographié(e) ou filmé(e) pendant les activités scolaires : Oui ☒ Non ☐

Nom : Razouki Prénom : Amina Niveau : Classe :

AUTRES RESPONSABLES qui ont la charge effective de l'élève (personne physique ou morale)

Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales, le cas échéant.

Lien avec l'élève (*) :

Nom de famille : Prénom :

Nom d'usage : Organisme :

Adresse :

Code postal : Commune :

L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Courriel :

Lien avec l'élève (*) :

Nom de famille : Prénom :

Nom d'usage : Organisme :

Adresse :

Code postal : Commune :

L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Courriel :

PERSONNES À CONTACTER (si différentes des personnes déjà indiquées)

Lien avec l'élève (*) : Marie

À contacter en cas d'urgence ☒

Autorisé(e) à venir chercher l'élève ☒

Nom de famille : Bouatrous Nom d'usage : Prénom : Catherine

Tél. mobile : 06 31 35 51 10 Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*) : Tatia

À contacter en cas d'urgence ☒

Autorisé(e) à venir chercher l'élève ☒

Nom de famille : Bouatrous Nom d'usage : Prénom : Laurine

Tél. mobile : 06 05 12 26 12 Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*) : Marcine

À contacter en cas d'urgence ☒

Autorisé(e) à venir chercher l'élève ☒

Nom de famille : Bouatrous Nom d'usage : Prénom : Cindy

Tél. mobile : 06 98 15 94 67 Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence ☐

Autorisé(e) à venir chercher l'élève ☐

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence ☐

Autorisé(e) à venir chercher l'élève ☐

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restaurant scolaire : Oui ☒ Non ☐

Garderie du matin : Oui ☒ Non ☐

Études surveillées : Oui ☐ Non ☒

Garderie du soir : Oui ☒ Non ☐

Transport scolaire : Oui ☐ Non ☒

Date : 05 Mai 2023

Signature des représentants légaux :

Bouatrous

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE St EXUPÉRY DE LA COUTURE

Le présent règlement a pour but de définir :

- Les principes de fonctionnement de l'école
- Les droits et les devoirs des élèves; ceux des adultes sont définis par les lois et règlements de l'Education Nationale.

Article 1 :

Le directeur de l'école procède à l'admission d'un élève sur présentation par la famille d'un certificat d'inscription délivré par le Maire de la commune d'accueil indiquant l'école que l'enfant fréquentera.

Horaires La classe a lieu :

- De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- L'accueil s'effectue dès 8h50 et 13h20, (dans le contexte sanitaire de niveau 2 les enfants rejoignent directement les classes, seuls les élèves du maître de service restent dans la cour).

Pour les classes maternelles, l'accueil a lieu aux mêmes horaires, actuellement l'accueil se fait aux portes extérieures des classes. **Les parents veilleront à respecter les horaires d'entrée et de sortie, la grille sera fermée le plus rapidement possible après 9h00 et 13h30**

A l'école élémentaire, à l'issue de chaque demi-journée et de l'aide personnalisée, sitôt sortis de l'enceinte de l'école, les enfants ne sont plus placés sous la responsabilité des enseignants. A la demande de la famille et sous la responsabilité des agents de la commune, les enfants sont pris en charge par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport. Pour tous les élèves (maternelle+élémentaire), l'inscription aux services périscolaires doit se faire sur l'application My Perischool à l'adresse : <https://lacouture.myperischool.fr>, code commune UZUM4QE.

L'inscription est obligatoire, de façon à ce que la municipalité ou les responsables de services puissent fournir une liste à l'école. En l'absence d'inscription, les enseignants ne peuvent savoir si les enfants fréquentent un service périscolaire et ceux-ci sont alors considérés comme quittant l'école.

Article 2 :

La rentrée et la sortie s'effectuent aux différentes barrières, selon les classes, rue Bento Roma pour l'école élémentaire, pour la maternelle l'accès se fait par la cour de l'école maternelle.

Les animaux, même tenus en laisse, ne sont pas autorisés à pénétrer dans la cour.

Les élèves venant à bicyclette doivent la ranger sous l'abri prévu (ne pas s'y attarder). Les parents ne pénètrent pas dans la cour, au besoin, ils s'adressent au maître de service.

Les élèves doivent se présenter dans un état de propreté convenable et en bonne santé.

Article 3 :

Il est interdit aux élèves et à toute personne étrangère à l'école de pénétrer dans la cour ou les locaux scolaires avant l'heure réglementaire, hors de la présence de l'enseignant, de s'y attarder après l'heure de sortie, d'en sortir sans autorisation une fois rentré.

Chacun doit respecter les parterres et plantations de l'école et de ses abords.

Article 4 :

Toute absence imprévue doit être signalée de préférence par mail (ce.0620994u@ac-lille.fr) ou par téléphone ou via l'ENT de l'enseignant concerné.

Toutes les absences seront mentionnées sur le registre d'appel tenu par l'enseignant et visé par les supérieurs hiérarchiques.

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire : lorsque l'enfant doit s'absenter pour quelque raison que ce soit, ses parents doivent envoyer un mot d'excuse daté et signé avec les dates de l'absence, au maître le plus rapidement possible. Dans le cas

contraire, le maître leur communiquera un bulletin d'absence, qui sera complété et signé par le responsable légal de l'élève. A la fin de chaque mois, le Directeur d'école signale à l'Inspecteur d'académie, les enfants ayant manqué plus de 4 demi-journées dans le mois sans justification. Les familles peuvent demander par écrit au Directeur des autorisations d'absence répondant à des obligations de caractère exceptionnel. L'obligation scolaire englobe l'aide personnalisée qui est un temps d'enseignement contractualisé avec les parents.

En cas de longue maladie ou de maladie contagieuse, un certificat médical sera exigé lors du retour.

Article 5 :

Un élève ne peut sortir de l'école avant l'heure réglementaire. Exceptionnellement, l'enfant ne sera autorisé à quitter l'école qu'à la seule condition que le responsable légal vienne le chercher et après demande écrite datée et signée. Dans l'impossibilité d'être accompagné à son départ ou à son retour, l'élève s'absentera la 1/2 journée complète.

Les élèves restant à la cantine ou à la garderie sont placés sous la responsabilité du personnel

communal agréé.

Article 6 : HYGIENE

L'élève dispensé totalement ou temporairement d'éducation physique ou de piscine doit fournir à l'instituteur un certificat médical.

Soyez attentifs à la propreté des enfants (ongles, cheveux...).

Parasites : Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être vigilants et surveiller fréquemment la tête des enfants. Sur ordre de l'EN, le médecin scolaire peut intervenir et prononcer l'éviction scolaire de l'enfant en cas de constat de non - traitement.

Article 7 :

Le personnel enseignant ne peut être tenu responsable de la perte, disparition ou dégradations d'objets de valeurs apportés ou portés par l'élève. Tout objet dangereux ou non indispensable à l'enseignement (**consoles de jeu, baladeurs mp3, cartes de jeux, bijoux...**) est interdit.

Conformément à la loi 2018-698, l'utilisation de téléphone portable par les élèves est interdite dans l'école.

Article 8 :

Les jeux brutaux sont interdits.

Il est interdit d'écrire sur les murs ou les portes, de souiller le sol, de cracher.

Le langage correct et la politesse seront de rigueur envers les autres enfants, le personnel enseignant et de service affecté à l'école.

Les élèves doivent respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition.

Les enfants doivent respecter la propreté de la cour de l'école et jeter leurs papiers à la poubelle.

Article 9 :

Toute communication aux parents se fera sur le carnet de travail ou cahier de textes ou par note spéciale. Le directeur d'école utilise l'ENT et certains enseignants également. Chaque enseignant a informé les familles du moyen de communication pour sa classe.

A la demande du maître, les contrôles écrits seront signés par les parents. Les relevés de compétences seront régulièrement transmis aux familles.

Si un problème particulier se pose, les parents peuvent demander un rendez-vous au maître. Celui-ci peut également demander à les rencontrer personnellement.

Les enseignants organisent une réunion d'information générale en début d'année ou lorsque cela s'avère nécessaire.

Article 10 : Discipline.

En cas d'inconduite répétée, d'indiscipline persistante sous toutes ses formes ou de manquement au présent règlement, la famille de l'élève incriminé sera avertie. Le conseil d'école pourra alors être convoqué pour étudier les remèdes ou les sanctions applicables aux enfants au comportement difficile. Des sanctions pourront conduire au renvoi provisoire.

L'enseignant s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait désintérêt ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille.

De même, les élèves comme leur famille doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole, qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne du maître et au respect dû aux camarades et à leur famille.

Les manquements au règlement intérieur de l'école peuvent donner lieu à des réprimandes qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles. Il est permis d'isoler, momentanément et sous surveillance, un enfant difficile ou dont le comportement peut être dangereux que ce soit pour lui même ou vis-à-vis des autres. Un élève ne peut être privé de la totalité de la récréation à titre de punition. Dans le cas de graves difficultés affectant le comportement de l'élève en milieu scolaire, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative. Le médecin de santé scolaire et/ou un membre du réseau d'aide spécialisée devront obligatoirement participer à cette réunion. Un compte rendu de cette réunion est porté à la connaissance de l'inspecteur de la circonscription.

Le présent règlement intérieur de l'école élémentaire de La Couture a été adopté lors du premier conseil d'école de l'année scolaire 2022-2023 ; il sera révisable en fonction d'éventuelles dispositions réglementaires de l'Education Nationale.

En début d'année, il sera lu, commenté et expliqué aux élèves par le maître qui l'affichera dans la classe.

Les parents en recevront en début d'année un exemplaire qu'ils signeront.

LES PARENTS :

L'ELEVE :

Boutin

(1) ÉPOUX ou PÈRE

Prénoms Adhane

Nom (2) RAZOUKI

né (3) le 19 octobre 1985

à heures 15

à ville (Nord)

fil (4) de (5) Slimane RAZOUKI

et de (5) Saïda REZZOUG

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le 8 AVR. 2019 (6)

L'officier de l'état civil

Sceau (6)

MENTIONS MARGINALES (7)

MARIAGE célébré à

le

Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) ÉPOUSE ou MÈRE

Prénoms Justine, Christine, Laurine

Nom (2) BOUATROIS

née (3) le 22 octobre 1995

à heures 00

à ville (Nord)

fil (4) de (5) Rabah, Reza BOUATROIS

et de (5) Catherine, Francine, Jeanne
LENNÉ

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le 8 AVR. 2019 (6)

L'officier de l'état civil

Sceau (6)

MENTIONS MARGINALES (7)

à heures

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{er} partie : ... 2nd partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Ecrire, selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénoms et NOM des parents.

« Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 3147 A

le 03 septembre 2021

à 23 heures 13

est née(2) Leïla

RAZOUKI

du sexe féminin, à Leïla (Nord)

reconnu(e)(4) Le 6 septembre 2021

Leïla (Nord) par le père

Delivré conforme aux registres le

MENTIONS MARGINALES (5)



MENTIONS MARGINALES (5)

Delivré conforme aux registres le

Extrait de l'acte de décès n°

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, completier, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration de naissance ou de mariage non obtenu par une autorité française », la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... » (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances séparées, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance. (5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n°

le

à heures

est née(2)

MENTIONS MARGINALES (5)

du sexe

reconnu(e)(4)

Delivré conforme aux registres le

MENTIONS MARGINALES (5)

L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (5)

Delivré conforme aux registres le

Extrait de l'acte de décès n°

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, completier, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration de naissance ou de mariage non obtenu par une autorité française », la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... » (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances séparées, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance. (5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».



Numéro de contrat :

513382591

Lieu de consommation :

**75 SAULT RUE
62136 RICHEBOURG**

Point de Comptage et d'Estimation gaz :

NA

Point de livraison électricité :

01470622251053

Energie concernée :

Electricité

MR RAZOUKI Adnane

**75 SAULT RUE
62136 - RICHEBOURG**



2D-DOC

Grâce au code sécurisé 2D-DOC, les administrations et sociétés agréées peuvent vérifier votre identité ! Il garantit la prise en compte de votre justificatif ENGIE par les administrations.

Attestation de titulaire de contrat

Madame, Monsieur,

Par la présente, ENGIE atteste qu'en date du **05 - 05 - 2023** et depuis le **01 - 05 - 2021** ,

MR RAZOUKI Adnane

sont actuellement titulaires d'un contrat auprès d'**ENGIE** pour le logement situé au :

**75 SAULT RUE
62136 - RICHEBOURG**

Le présent document peut valoir justificatif de domicile et est établi sur la base des déclarations du titulaire de contrat lors de sa souscription.

Merci de votre confiance,
Votre conseiller ENGIE.



Pour toutes questions, contacter le service client.

www.particuliers.engie.fr

Pour moins de papier et plus de facilité, utilisez le 2D-Doc directement depuis l'application Engie.



ENGIE, Société Anonyme au capital de 2.435.285.011 €, ayant son siège social 1, place Samuel de Champlain - 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 107 651.

Pour nous écrire, Service Clients ENGIE, TSA 87494, 769334 ROUEN CEDEX 09 ou sur notre site internet www.particuliers.engie.fr



N° 12594*02

Nom :

Prénom :

Né(e) le : jour mois année

Vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) (measles, mumps, rubella)

Date	Vaccin	Lot	Signature et identification du vaccinateur
14/11/22	Priorix	Lot: 869CE500P	Dr Perrine MAYEUX 36 Charbonniers 62136 Richebourg
28/12/24	Priorix	Lot: 869CE500P	

Vaccination contre la fièvre jaune : Guyane* (yellow fever)

Date	Vaccin	Lot	Signature et identification du vaccinateur

* Ce vaccin est obligatoire en Guyane.

Vaccinations recommandées

Résultat du test de dépistage (si indiqué)

Date	Intradermoréaction à la tuberculine	Lot	Date de lecture	Résultat	Signature et identification du vaccinateur

Vaccination antituberculeuse : BCG*

Date	Vaccin	Lot	Signature et identification du vaccinateur

* Ce vaccin est recommandé pour tous les enfants vivant en Île-de-France, en Guyane, à Mayotte, ainsi que les enfants confrontés au risque de tuberculose.

Nom :

Prénom :

Né(e) le : jour mois année

Vaccinations obligatoires

Vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche (pertussis), l'haemophilus influenzae b et l'hépatite B*

Date	Vaccin	Lot	Signature et identification du vaccinateur
13/11/20	Keqyon	Lot: T3E384V	Dr Perrine MAYEUX 3, rue des Charbonniers 62136 Richebourg 03 21 26 24 06 RPPS : 10100703577 Adel: 621360204
13/11/22	Keqyon	Lot: T3M495V	
13/10/22	Keqyon	Lot: U3M231V	

* Si le vaccin contre l'hépatite B est effectué à l'aide d'un vaccin à 10 doses, il faut porter page 100.
Si utilisation d'un vaccin autre que le vaccin hexavalent, préciser le nom du vaccin.

Vaccination contre les infections à pneumocoque

Date	Vaccin	Lot	Signature et identification du vaccinateur
13/11/20	Pneumo 13	Lot: FE3986 EXP: 06/2025	Dr Perrine MAYEUX 3, rue des Charbonniers 62136 Richebourg 03 21 26 24 06 RPPS : 10100703577
13/10/22	Pneumo 13	Lot: E13020 EXP: 07/2023	
13/10/22	Pneumo 13	Lot: FY2620 EXP: 10/2024	

Vaccination contre les infections invasives à méningocoque de serogroupe C

Date	Vaccin	Lot	Signature et identification du vaccinateur
14/12/22	Neisser	Lot: NEISVAC EXP: 09/2024	
14/11/22	Neisser	Lot: NEISVAC EXP: 07/2025	



Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____ jour _____ mois _____ année _____

RAPPELS

Vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite,
la coqueluche (*pertussis*)⁽¹⁾

Date	Vaccin	Lot	Signature et identification du vaccinateur

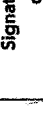
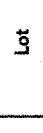
*** Rappels obligatoires.**

(1) Rappel à 6 ans : DTCaP ; rappel à 13 ans dTCaP.

Vaccination contre le papillomavirus

Date	Vaccin	Lot	Signature et identification du vaccinateur

Vaccination contre l'hépatite B

Date	Vaccin	Lot	Signature et identification du vaccinateur
21/11/21	Hexyon	U3E384V	
23/11/22	Hexyon	U3N495V	
13/10/22	Hexyon	U3N231V	



Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____ pour mois année

Autres vaccinations

[illegible]

**DEMANDE DE DEROGATION
A LA REGLE DU SECTEUR SCOLAIRE**

CADRE A REMPLIR PAR LA FAMILLE

Nom et prénom(s) de l'élève : BAZOUKI deïwa

Date de Naissance : 03 Septembre 2021

Nom et prénom(s) du père : BAZOUKI Adouane (06 63 53 70 03)
(ou Représentant Légal)

Adresse : 75 sault Rue 62136 Richebourg

Ecole desservant le domicile des Parents : Ecole Marcel Desjardins
(Ecole de la Commune ou école prévue par la sectorisation scolaire)

Ecole effectivement fréquentée pendant l'année qui s'achève : _____

Inscription sollicitée à la rentrée scolaire de 2023 pour l'école : Ecole St Exupéry

_____ cours : TPS

Commune de : La Couture

Motifs invoqués à l'appui de la demande de dérogation : Grande sœur déjà scolarisée en PS-MS à l'école St Exupéry de la Couture

A Richebourg
Le 25/04/2023

Signatures des Parents : _____

Bazouki

**AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT DESSERVANT LE DOMICILE
DE LA FAMILLE**

Observations : Avis favorable

A RICHEBOURG

Le 26/04/23

JM RAMECOURT

Signature :

JMR

**CADRE À REMPLIR PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE
DES PARENTS**

Le Maire autorise-t-il la dérogation ?

☒ Oui

☐ Non

Sur le principe de la réciprocité, la commune de Richembourg ne prendra pas en charge les frais scolaires.

Observations : _____

A _____

Le _____

Le Maire.



*Le Maire,
Jérôme DEMUÏER*

DÉCISION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL

L'inscription de l'élève : Leïna Razouki

À l'école Saint-Exupéry

est ☒ autorisée

☐ refusée

Motif du refus : _____

A LA COUTURE

Le 10/05/2023

Le Maire.

